

1ER MARS 2025

INDEX EGALITE PROFESSIONNELLE

Qu'est-ce que l'index ? C'est avant tout un indicateur prévu par la loi du 5 septembre 2018 portant sur la liberté de choisir son avenir professionnel. Le but de ce dispositif est d'encourager les entreprises à réduire les écarts entre les femmes et les hommes, sur des thématiques comme le recrutement, la rémunération ou encore l'évolution professionnelle.

MICHELIN Connected Fleet obtient cette année une note de 86/100 points. Cet index traduit les valeurs de MICHELIN Connected Fleet en matière d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations.

LES INDICATEURS DE L'INDEX SONT LES SUIVANTS :

86/100

- Ecart de rémunération 36/40
- Ecart d'augmentations individuelles 35/35
- Pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité 15/15
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations 0/10

LE REFLET DE NOS VALEURS :

MICHELIN Connected Fleet considère que la diversité et l'égalité professionnelle font partie intégrante de ses valeurs. C'est pourquoi l'entreprise, notamment à travers sa politique ressources humaines s'engage à poursuivre des actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes :

- Politique de recrutement équitable : nous veillons à ce que les processus de recrutement soient équitables, en éliminant tout biais de genre dans les critères de sélection et en favorisant la diversité des candidatures
- La mobilité interne est accessible à toutes et à tous
- Le groupe de travail "Diversity & Inclusion Employee Community" dont la mission est de partager et d'encourager les initiatives positives en matière de diversité, d'équité et d'inclusion a organisé en 2024 différents événements spécifiques : "Pride month", "Black month history", Journée des droits de la femme...
- Code éthique & Règlement intérieur : nous appliquons et faisons respecter des règles strictes contre toutes formes de discrimination et de harcèlement

